

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / EVG & EVJF :

PARTICIPATION:

La pratique de nos activités nécessite une bonne santé, l'absence de contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

Activités d'Eaux Vives et Nautiques : il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger.

Activités Vélo et VTT: il est obligatoire de savoir faire du vélo.

Il faut dépendant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités: chaque participant devra se référer à son encadrement par les professionnels.

MINEURS:

Autorisation Parentale ou Collective: Pour tout mineur non accompagné et quelle que soit l'activité pratiquée, l'autorisation parentale ou l'autorisation collective, pour toute structure nous confiant des mineurs, est obligatoire.

ENCADREMENT:

Nos moniteurs, accompagnateurs et guides sont diplômés d'Etat dans leurs spécialités. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

SECURITE:

Avant chaque départ, un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité est réalisé. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs, accompagnateurs et guides, en fonction des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants.

MATERIEL FOURNI:

Equipement et matériel homologués et conformes aux normes de sécurité sont mis à disposition. Une liste du matériel personnel à prévoir vous sera également remise.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES:

La majorité de nos activités se réalisent en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Anney Adventure, aucun remboursement ne sera effectué.

EFFETS PERSONNELS:

Anney Adventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés.

ASSURANCE:

Anney Adventure possède une Responsabilité Civile Revente d'Activités. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle, avec l'option Assistance Rapatriement. La sécurité et les mesures préventives étant nos préoccupations premières : solution d'assurance possible auprès d'Anney Adventure (nous consulter).

MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT:

Les réservations s'effectuent auprès de nos bureaux de vente, en fonction des disponibilités.

Toute inscription sera prise en compte à réception :

Du contrat de réservation signé

D'un acompte de 50 % du montant total à recevoir à la réservation

Le solde devra nous parvenir au plus tard 4 jours avant le premier jour de l'activité.

Par votre inscription vous reconnaissez avoir été informé et acceptez nos conditions générales de vente.

Le souscripteur s'engage également à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants.

ANNULATION:

1-Annulation totale du client:

- Toute annulation de votre part avant la date du début de l'activité doit nous parvenir par écrit (courrier ou email) ; c'est la date de réception de ce courrier ou email qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.
- En cas de désistement à plus de 90 jours avant votre séjour, les sommes versées seront remboursées ou pourront être réutilisées sur une autre réservation dans la limite de 1 an. Toutefois une somme forfaitaire de 90€ de frais de dossier sera retenue.
- À partir de 90 jours avant votre séjour ou activité, votre désistement entraînera les retenues suivantes :
 - de 90 à 46 jours : 30 % du montant total du séjour ou activité
 - de 45 à 21 jours : 50 % du montant total du séjour ou activité
 - de 20 à 8 jours : 70 % du montant total du séjour ou activité
 - de 7 à 2 jours : 90 % du montant total du séjour ou activité
 - moins de 2 jours : 100 % du montant total du séjour ou activité.
- Toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursée.
- Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologiques

2-Annulation partielle du client :

- Entre J-90 et J-60, les annulations partielles ne dépassant pas 30 % de l'effectif sont acceptées sans frais.
- Entre J-60 et J-15, les annulations partielles ne dépassant pas 20 % de l'effectif sont acceptées sans frais.
- Entre J-15 et J-4, les annulations partielles ne dépassant pas 10 % de l'effectif sont acceptées sans frais.

Cas de force majeure :

En cas d'annulation pour blessure, hospitalisation, ou décès d'un proche, il faudra nous prévenir au plus tard le jour-même et nous fournir un certificat médical sous 48h, ou un certificat de décès, afin de pouvoir prétendre à un remboursement. Dans le cas contraire, Anney Adventure sera dans l'obligation de facturer l'ensemble des prestations réservées.

3-Annulation d'Anney Adventure:

En fonction des conditions météorologiques ou de sécurité, Anney Adventure, les moniteurs, les accompagnateurs et les guides peuvent être amenés à modifier le programme et donc à proposer des activités de remplacement. Dans ce cas, le client sera libre d'accepter le nouveau programme proposé ou d'annuler la réservation. Si l'annulation est décidée, le client sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Si Anney Adventure se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour quelques raisons que ce soit, une autre date sera alors fixée d'un commun accord entre les parties. Si aucun accord n'est trouvé, le client sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Pour des raisons de sécurité, Anney Adventure se réserve le droit de refuser tout participant se présentant en état d'ébriété, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

LE PRIX COMPREND:

Nos devis et contrats de réservation mentionnent ce qui est compris dans le prix et dans certains cas ce qui ne l'est pas.

Sauf disposition contraire indiquée dans le contrat, le forfait de base ne comprend pas les suppléments, les dépenses à régler sur place ... ainsi que tout service ou prestation non expressément mentionnés dans « le prix comprend ».

La renonciation du client à certains services ou à certaines prestations compris dans le forfait, ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir.

DROIT À L'IMAGE:

Il est possible que des photos ou des vidéos soient prises lors des événements et activités.

En acceptant les Conditions Générales de Vente ici présentées, le client accepte que des photos ou vidéos puissent être prises lors de son activité avec Anney Adventure. Seule Anney Adventure est autorisée à utiliser ces images dans le cadre de la promotion de ses activités. Les droits cédés sur l'image du client sont valables sur tout support existant ou à venir et par tout procédé existant ou à venir (livres, brochures, guides, photos, CD-rom, CD-photo, DVD, internet, etc...).

Le client renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

JURIDICTION COMPETENTE:

Tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation et/ou à la terminaison du contrat, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties dans un délai maximum de quinze (15) jours, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Anney.

PROGRAMME TOUT COMPRIS (avec hébergement, transport ou restauration):

Rando Attitude Organisation N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IMO74110002

Siège social : 11, Avenue de la république, Cran Gevrier, 74 960 ANNECY

